

ANNEXE 1 — FIDUCIES

T3
Annexe 1
Rév. 89

État des revenus de placements et calcul du montant de la majoration des dividendes conservés par la fiducie

Nom de la fiducie	Année d'imposition
-------------------	--------------------

PARTIE A — État des revenus de placements

- * Indiquer le nom des payeurs dans les espaces appropriés et annexer tous les feuillets de renseignements reçus.
- * Si l'espace ci-dessous est insuffisant, annexer des feuilles distinctes.

Montant réel des dividendes de corporations canadiennes imposables

Moins les montants versés dans le cadre d'un mécanisme de prêts de valeurs mobilières — voir Guide T3
Inclure les montants crédités par l'intermédiaire de banques, de compagnies de fiducie, de courtiers, etc.
(selon la case (A) des T3 Supplémentaire et des T5 Supplémentaire)

Reporter ce montant à la ligne 01, page 2 de la déclaration T3 105

Autres revenus de placements

Intérêts — d'obligations et de dépôts en fiducie ou en banque		106	
— d'autres dépôts (préciser)		107	
— d'hypothèques, de billets et d'autres titres		108	
La moitié des primes en argent comptant d'Obligations d'épargne du Canada		109	
Autres dividendes		110	
Autres (préciser)		111	
Total (des lignes 106 à 111)		112	112

(Reporter ce montant à la ligne 03, page 2 de la déclaration T3)

Intérêts et autres revenus de placements de source étrangère

Intérêts de source étrangère		113	
Autres revenus de placements étrangers		114	
Total des revenus de placements étrangers (total des lignes 113 et 114)		115	115

(Reporter ce montant à la ligne 04, page 2 de la déclaration T3)

Frais financiers

Intérêts sur l'argent emprunté pour gagner un revenu de placements, y compris:			
Frais financiers relatifs aux Obligations d'épargne du Canada		116	
Frais de gestion, de garde en dépôt ou de comptabilité (préciser)		117	
Honoraires de conseillers en placements		118	
Autres (préciser)		119	
Total des frais financiers (total des lignes 116 à 119)		120	120

(Reporter ce montant à la ligne 12, page 2 de la déclaration T3)

PARTIE B — Calcul du montant de la majoration des dividendes (pour les dividendes de corporations canadiennes imposables conservés par la fiducie)

Total des dividendes déclarés, avant application des frais (montant de la ligne 105 ci-dessus)		121	
— Dividendes désignés aux bénéficiaires (ligne 31, page 3 de la déclaration T3)		122	
Total des dividendes conservés ou NON désignés par la fiducie (ligne 121 moins ligne 122)		123	
Montant de la majoration des dividendes conservés ou NON désignés par la fiducie (montant de la ligne 123)		X 25% =	124

Reporter le montant de la ligne 124 à l'annexe 2A